



EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation :
27/06/2025
Date d'affichage :
27/06/2025

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

202507DL084

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarif location de la salle Saint Gilles

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour la location de la salle Saint Gilles à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour la location de la salle Saint Gilles à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

	TARIFS Applicables au 1^{er} janvier 2026
Caution <i>Sera demandée pour la garantie de la location en bon état et restituée lors de l'état des lieux</i>	200.00€
Retenue sur caution <i>En fonction des dégradations ou des carences de nettoyage constatées par le gestionnaire de la salle et par un élu</i>	De 50.00 € à 200.00€
Fourniture électricité (éclairage et chauffage) Si au-delà de 100 kWh	0.50€/kWh
Location pour sépulture	60.00 €

Tarifs location salle Applicables au 1er janvier 2026	Besséen	Hors commune
Location 1 journée	140,00 €	200,00 €
Location week-end	160,00 €	250,00 €
Demi-journée	68,00 €	100,00 €
Journée supplémentaire	40,00 €	60,00 €
Location de vaisselle	35,00 €	

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,



Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025